

Ville de Herstal

Soutien des manifestations d'intérêt communal

En application du règlement relatif au soutien de manifestations d'intérêt communal
du 12 juillet 2007

Dossier de candidature

Nom de l'organisme *

Adresse du siège social :

Lieu de réunion habituel :

Téléphone :

Fax :

N° compte financier de l'organisme :

Nom du président :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Nom du trésorier :

Adresse :

Téléphone :

Fax:

* tel que défini à l'art. 2 du règlement relatif au soutien de manifestations d'intérêt communal

1.1. Intitule de la manifestation :

Description de la manifestation et de son retentissement territorial (local, communal, régional, national ou international) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Public espéré : personnes

Motivation et implication de l'organisme (décrivez quels sont les objectifs poursuivis, affectation des recettes, ...) :

.....
.....
.....
.....
.....

Annexes :

1.2. Lieu de la manifestation :

1.3. Date de la manifestation :

1.4. Budget :

Précisez la nature des charges dépense/recette poste par poste et hors subside communal éventuel.

Dépenses

Recettes

(hors subside communal éventuel)

NB : Le subside communal sera versé sur base des factures acquittées et/ou de toutes pièces justificatives de la dépense à introduire auprès des Services généraux impérativement endéans les 3 mois qui suivent la date de la manifestation.

2. Critères de sélection:

Indiquez succinctement comment la manifestation répond aux critères mentionnés ci-après :

1. L'organisme demandeur doit inscrire son activité principale ou son objet social dans le domaine des sports, de la culture ou de la jeunesse;

Expliquez :

2. Les objectifs poursuivis par l'organisme demandeur doivent participer à la mission d'éducation populaire et favoriser la promotion d'une citoyenneté responsable;

Expliquez :

3. La manifestation pour laquelle la subvention est sollicitée doit répondre aux intentions exprimées dans la déclaration de politique communale et ce, dans les domaines susmentionnés. A ce titre, les projets ayant pour objectif la promotion des thématiques suivantes seront privilégiés:

- Respect des biens publics,
- Egalité des chances,
- Cohésion sociale,
- Epanouissement des citoyens,
- Emancipation individuelle et collective,
- Intégration,
- Education,
- Valorisation du patrimoine culturel,
- Promotion des relations intergénérationnelles,

Expliquez :

4. Engendrer une retombée positive pour l'image de marque de la Ville de Herstal

Expliquez :

Déclare avoir pris connaissance du règlement relatif au soutien de manifestations d'intérêt communal et par la présente adhérer sans aucune réserve à celui-ci en m'engageant à en respecter toutes les obligations.

Fait à Herstal, le

Signature (lu et approuvé),

Cadre réservé aux Services Généraux

Date d'introduction du dossier :

(au plus tard 2 mois avant et au plus tôt 6 mois avant la manifestation)

Remarque :

Proposition relative au point 1.4 Budget

**Décision
du Collège**